

NOS PERMANENCES



Tribunal Judiciaire de TULLE

Maison d'arrêt de TULLE

Tribunal Judiciaire de BRIVE

Association départementale de parents
et d'amis des personnes handicapées mentales
de MALEMORT (ADAPEI)

Mairie de USSEL

Mairie de BORT-LES-ORGUES

Mairie d'ÉGLETONS

Mairie d'UZERCHE

Centre de détention d'UZERCHE

Maison de services au public de EYGURANDE

Les Restos du Cœur



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA CORRÈZE

CDAD 19

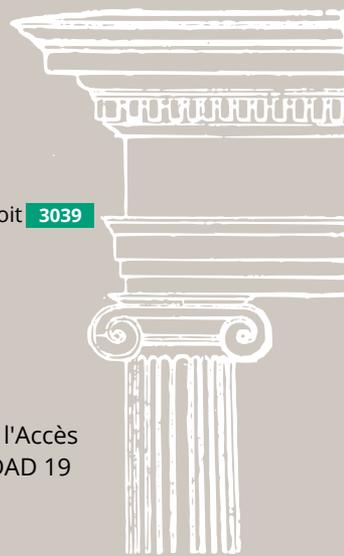
 Tribunal Judiciaire
9 Quai Gabriel Péri
19000 TULLE

 Numéro unique d'accès au droit **3039**

 cdad-correze@outlook.fr

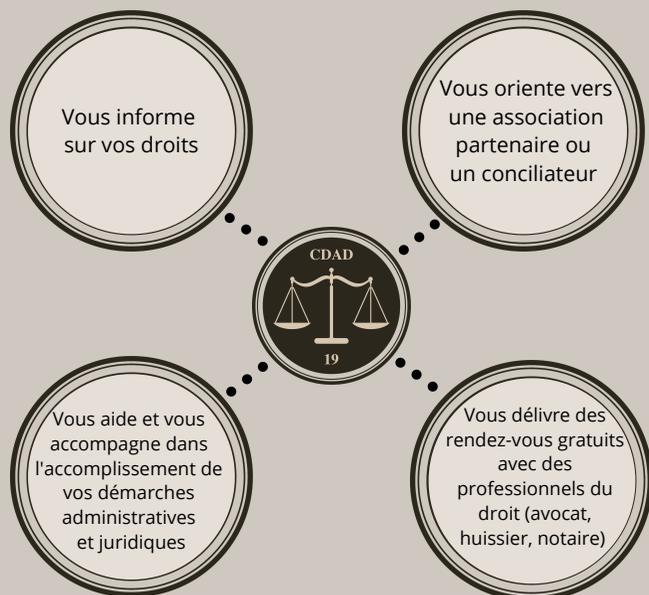
 www.cdad19.com

 Conseil Départemental de l'Accès
au Droit de la Corrèze - CDAD 19



NOS MISSIONS

Groupement d'intérêt public
rattaché au Ministère de la Justice,
le Conseil Départemental de l'Accès au
Droit (CDAD) est un service
d'accompagnement du justiciable
GRATUIT, CONFIDENTIEL et ACCESSIBLE
À TOUS.



NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Droit des personnes et de la famille

Divorce, séparation
Garde d'enfant, pension alimentaire
Violences conjugales
Protection des personnes vulnérables
(tutelle, curatelle, habilitation familiale...)

Conflits de voisinage

Bornage
Haie
Copropriété

Succession

Renonciation à succession
Conflit d'indivision

Travail et logement

Litige employeur/salarié
Litige bailleur/locataire

Finances

Crédit à la consommation
Surendettement
Saisie sur salaire

Aide juridictionnelle

Assistance dans vos démarches pour obtenir
la représentation gratuite d'un avocat

Le CDAD c'est également une
permanence juridique physique
assurée par un professionnel
du droit.